



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26
Date de la convocation		
07/12/2022		
Date d'affichage		
07/12/2022		

Séance du 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 13 Décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de GOYENECHÉ Olivier, BREVET Véronique, PEREZ Christelle, TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à CHARBONNER Véronique, LE COADIC Bruno, CHESSOUX Stéphanie, Jean-Luc DELPUECH.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien

Secrétaire de séance : LE COADIC Bruno

N°2022-12-13- 07/87 – Autorisation d'engagements de travaux en investissement au BP 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget (...) l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, Considérant qu'il convient d'assurer la prise en charge des dépenses envisagées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PROCÉDE à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement au B.P. 2023 afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Opération	Crédits votés en 2022	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L. 1612-1 du CGCT	Affectation des crédits ouverts et ventilations
201 Divers	226 032	56 000	Fourgon réfrigéré Logiciel participatif - ordinateurs 2182 : 36 000 2188 : 20 000
202 Bâtiments administratifs	768 004	192 000	Extension mairie 2313 : 192 000
203 Ecoles	1 295 380	323 000	Toiture maternelle Périscolaire école Océane 2313 : 323 000
204 Sports	1 365 659	340 000	Stade Crescendo / concours architectes 2031 : 60 000 2313 : 240 000 21318 : 40 000

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le
Et publication et/ou notification le



205 Environnement	42 180	10 000	Travaux commerces 2151 : 10 000
206 Voirie	1 123 425	280 000	Avenue Jean Lartigau 2151 : 280 000
209 PAPS	600 000	-	
210 Ecoquartier	45 000	11 000	Etudes complémentaires 2031 : 11 000

A Labenne, le 14 Décembre 2022
Le Maire,

Jean-Luc DELPUYCH



Le Secrétaire de séance,

Bruno LE COADIC



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.